



DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°37-2024
du 06 juin 2024
Temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal

Le Maire de Vallenay,

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

Vu la demande présentée le 06 juin 2024 par Monsieur Éric PLAULT, propriétaire de la boucherie L'Ard de la Bouche Rit à Vallenay, domicilié 2 route de Jariolles à SAINT LOUP DES CHAUMES (18190), à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour l'organisation d'un marché « Un avant-goût d'été » à Vallenay au 1 place Bascoulard dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Éric PLAULT est autorisé à occuper :

- Le dimanche 30 juin à partir de 06h00 jusqu'à 23h00 la Place Bascoulard en vue de l'organisation d'un repas et d'un marché « Un avant-goût d'été ».

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le 30 juin 2024 à partir de 23h00. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera momentanément interdit le 30 juin 2024 à partir de 06h00 jusqu'à 23h00 sur la Place Bascoulard.

Article 4 : Les panneaux réglementaires et les barrières de sécurité seront mis en place par les soins du demandeur qui demeurera responsable de tous les risques liés à l'organisation de la manifestation.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté susvisé.

Article 7 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et Madame le Maire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALLENAY, le 06 juin 2024

Le Maire,
Marina DUPUY

